

Initiatives ministérielles

• (1620)

Permettez-moi d'attirer son attention sur un aspect particulier des travaux des comités. Tout d'abord, si je comprends bien les modifications proposées, les divers comités seront répartis en fonction de secteurs. Seulement deux comités dans un secteur pourront se réunir en même temps. Si l'un des comités se réunit pratiquement 24 heures sur 24, les séances des autres comités s'en trouveront grandement limitées.

La réforme de la structure des comités qui a eu lieu avant mon arrivée au Parlement, en 1984, devait, si je ne m'abuse, faire en sorte qu'on examine plus en profondeur les activités des divers ministères que cela n'était possible auparavant. Je suis étonné de constater que les modifications proposées restreindront encore davantage le fonctionnement des comités pour les empêcher de s'acquitter de leur mandat.

À mon avis, même les modifications apportées en 1984, soit avant qu'il soit question des modifications actuelles, entravaient le rôle que pouvait jouer le Parlement dans l'examen des dépenses.

Notre comité est chargé d'examiner les dépenses du ministère de la Défense nationale, qui s'élèvent à 12,5 milliards de dollars par année pour du matériel militaire qui, à mon sens, n'est plus utile étant donné que la guerre froide est terminée. Pourtant, notre comité n'a pratiquement pas le temps, même dans la structure actuelle, d'examiner ces dépenses de milliards de dollars. Au cours d'une réunion, le ministre de la Défense nationale est venu nous parler du budget des dépenses.

À titre de porte-parole de notre parti, je disposais de dix minutes pour les questions, et cela comprenait le temps accordé pour les réponses. Nous avons un bon président. Il voulait nous trouver du temps supplémentaire, mais le ministre n'était plus disponible.

Nous disposons de très peu de temps pour accomplir cette fonction. Il en va de même pour l'étude de la politique générale. Je voudrais particulièrement qu'il nous dise comment ces modifications permettront aux comités de s'acquitter de leurs tâches. Il va sans dire que ces modifications auraient dû donner plus de marge de manoeuvre aux comités, et non la restreindre.

M. Malone: Monsieur le Président, je m'attends à ce que mes commentaires en fassent rire certains, mais je veux d'abord dire au député que nous ne vivons pas dans un monde parfait.

C'est un truisme de dire que nous sommes tous humains, mais le fait est que nous ne pouvons pas faire tout ce que nous pensons devoir faire dans toutes les circonstances, dans toutes les situations et tout le temps.

Le député de Victoria dit que les nouvelles règles entraveront les travaux des comités, comme ce fut le cas la dernière fois que le Règlement a été modifié. Le député se trompe peut-être autant cette fois-ci que l'autre fois.

J'ai connu l'ancien système des comités. Nous ne pouvions alors rien étudier en comité, à moins que le ministre ne nous mandate pour le faire. Si une question était controversée, nous ne pouvions tout simplement pas être mandatés pour l'étudier.

Par suite des modifications au Règlement qui ont découlé des recommandations du Comité McGrath, les comités peuvent maintenant déterminer eux-mêmes les sujets qu'ils veulent étudier. Ils se sont penchés sur la question et c'est ce qu'ils ont proposé.

Lorsque le député dit que ces modifications vont nous enlever de la latitude comme la dernière fois, il convient de rappeler qu'il est peut-être autant dans l'erreur cette fois-ci que la dernière fois, car le système actuel constitue une nette amélioration par rapport à l'ancien.

Mon collègue, le député de Victoria, dit que les dépenses de 12 milliards de dollars n'ont plus leur raison d'être maintenant que la paix est rétablie au Moyen-Orient. Il a tout à fait raison de dire que les dépenses militaires n'ont plus leur raison d'être, pour autant qu'il puisse me garantir qu'il n'y aura jamais plus dans le monde de conflit entre deux pays. Il faudra beaucoup plus que de telles paroles pour me convaincre que ces dépenses sont inutiles. De l'avis des Koweïtiens, il n'est certainement pas inutile que le monde ait pu leur redonner leur pays qui a été envahi par la force. Les dépenses fédérales prévues pour la Défense nationale seraient donc injustifiées seulement dans la mesure où nous pourrions avoir la certitude que jamais plus il n'y aura de provocation entre des pays.